

Département de la NIEVRE	<u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u> Séance du : 7 Juillet 2023
République Française	
Arrondissement de : NEVERS	
Commune : POISEUX	

Objet : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DELEGATION SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE : [\(2023/07/07/DE17\)](#)

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de membres présents : 6
Nombre de procuration : 1
Absents : 3
Date d'affichage : 03/07/2023
Date de convocation du conseil Municipal : 3 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaiant présents :

- M. FITY Jean-Louis, Maire
- Mme COLIN Michèle,
- Mr RABIEGA Yann,
- Mr LAFARGUE Jérôme,
- Mr LONGO Thierry,
- Mr de VILLAINES Jean

Procuration :

Mme BALDACINI Angélique donne procuration à Mme COLIN Michèle

Etaiant absents:

- Mr GALLET Laurent,
- Mr JOUSSOT David,
- Mr GUION Wilfrid

Secrétaire de séance : M. Yann RABIEGA

[DELIBERATION : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DELEGATION
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE](#)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le mode de gestion du Service Public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue APPROUVE et ADOPTE le contenu du rapport annuel 2022, confirme sa décision de reconduire le mode d'exploitation du service d'eau potable par un contrat d'affermage, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adopte le principe de contenu du DCE à savoir :

- Un projet de cahier des charges
- Un descriptif technique du service
- Les derniers rapports annuels du délégataire (2021 et 2022)
- Un règlement de consultation
- Un projet de consultation
- Un projet de Règlement de service
- Un compte d'exploitation Prévisionnel

Le Conseil ayant adopté de principe de l'exploitation, la commission est composée comme suit :

Mr Jean-Louis FITY, Président du CDSP

3 titulaires :

Mrs Thierry LONGO,
Yann RABIEGA,
Jérôme LAFARGUE

3 suppléants :

Mr Jean de VILLAINES,
Mme Michèle COLIN,
Mme Angélique BALDACINI.

Le Maire.

Jean-Louis FITY.